



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

**

CDA

**

Football à Effectif Réduit

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlement

**

Futsal/Football Diversifié

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

RAPPEL

20.6 – Terrain impraticable



20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établie une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.
Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

Edition N° 693 du Jeudi 28 Novembre 2024

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Résultat & Tirage – Finales Régionales - Coupe Gambardella

▲Date	Equipes	Résultat
24/11/2024	St Maur F. Fem Vga 1 - Vaudoise Js 1	9 - 0
▲Date	Equipes	
15/12/2024	Strg Musau 1 - St Maur F. Fem Vga 1	

Résultats – Finales Régionales - Coupe Gambardella

▲Date	Equipes	Résultat
24/11/2024	Creteil Lusitanos F. 21 - Aubervilliers Jeunes 21	5 - 1
24/11/2024	Grigny U.S. 21 - Fontenay Ss/Bois Us 21	1 - 0
24/11/2024	Villejuif U.S. 21 - Versailles 78 Fc 21	0 - 1

Félicitations aux clubs pour leur parcours.

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date
Num, Prénom et fonction du signataire du mail



-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](#)

ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

-Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)

-Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)

-Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)

-Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fr

PLANNING DES PARUTIONS

JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		

(Spécial Calendriers)

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de Jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

- **D4**
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

[20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025](#)

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

[Le FC JARD S/MER](#) organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

[Contact](#) : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du **25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Stéphane CALEGARI, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Egard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), MM. Fred GALLONDE (CDA), Drisse TAFININE (CTD-DAP), Hervé HAPPY (CTD)

Absent(s) Excusé(s) : Dr Mani BOLOURIAN, M. Jean-Pierre MAGGI,

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 18 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

RUBRIQUE : **Nécrologie**

-**Thierry DEFAIT**, à l'âge de 60 ans, ayant occupé de multiples postes au District du 92 et dans diverses Commissions de la LPIFF

A ses proches, le District du Val de Marne de Football adresse ses très sincères condoléances

COMMISSIONS

Courrier de M. Bernard ROCHETTE : Demande d'intégration en Commission de Discipline.

Le Comité valide cette candidature. Cette Commission a été validée pour 4 ans, il est nommé pour le reste du mandat en cours.

Demande de M. Maurice SAINT ALBIN : S'investir en tant qu'Observateur (Arbitrage)

Le Comité ne donne pas suite à cette demande.

Propositions soumises par Fred GALLONDE, Président de la CDA :

- Commission CDA : M. Luca PISANU (arbitre de Ligue)
- Nouvel observateur : M. Jérémy GUERET (ancien D1)

Le Comité valide ces intégrations.

- Arrêt de M. Jean-Marc DIOT

Le Comité le remercie pour les services rendus au District.

M. Bruno FOLTIER informe que :

LEFEBVRE Jérôme (B2M) est validé en Commission Statuts et Règlements

Il précise qu'il va prendre contact rapidement avec :

HIMIDI El Hadad qui souhaiterait intégrer la Commission des Statuts et Règlements et M. SCHNEIDER Cédric et qu'il fera un retour au prochain Comité de Direction.

A noter, le Comité lui a donné quitus, pour validation de ces candidatures dans les Commissions qui lui sembleront le mieux adaptées après leur réception.

Le Comité nomme la Commission « PREVENTION & MEDIATION & EDUCATION » :

Président : Antonio CARRETO

Membres : Henri BAQUE (CD) & Edgard KOUNDE (CD) & Robert CHONCHON & Michel COUFFIN & Patrick SOREL & Jacques LEGUYADER & Jean-Pierre MAGGI (CD) & Rodolphe MILLET & Martine PASDELOUP & Marie-Thérèse POLICON & Bernard ROCHETTE & Maurice SAINT ALBIN

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2024 A Boissy St Léger



**Accueil des Clubs par le Président, Denis TURCK
Et les Membres du Comité de Direction**

**Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1822 / 119 Clubs (30.06. 24)
Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h50**

Nombre de clubs présents ou représentés :

*** 58 Clubs** représentant : **1341 Voix** : **Quorum largement atteint à l'ouverture de l'AG.**

Ce quorum a évolué est passé à : 63 Clubs / 1411 Voix

Le Président, Denis TURCK, excuse les absences de :

Pour la FFF :

– **M. Philippe DIALLO, Président de la FFF,**

Pour le Département :

– **M. CAPITANIO Olivier, Président , mais représenté par Mme Patricia KORCHEF-LAMBERT, Vice-Présidente – Service des Sports**

Pour le CDOS :

– **M. Pascal PONSON-SAQUARD, Président**

Il a remercié pour leur Présence :

– **Mme Patricia KORCHEF-LAMBERT, Vice-Présidente – Service des Sports du Conseil Départemental**

– **M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA (Ligue du Football Amateur)**

– **M. Jamel SANDJAK, Président de la LPIFF (Ligue de Paris Ile de France de Football), récemment réélu**

– **M. Régis CHARBONNIER, Maire de Boissy St Léger**

– **M. Maged GERGIS, Président du Club de BOISSY FC**

En préambule, le Président a remercié très chaleureusement la ville de Boissy St Léger pour la mise à disposition de la superbe salle des fêtes « LA FERME », ce qui a permis que l'Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles. Il a ensuite donné la parole :

– *Au Marie de la Ville de Boissy St léger, Régis CHARBONNIER,*

-Au Président du Club de Boissy FC, **Maged GERGIS**,

-A la Vice-Présidente – Service des Sports du Conseil Départemental, **Mme Patricia KORCHEF LAMBERT**,

Il a adressé un grand remerciement au club de **BOISSY FC** ainsi que tous leurs bénévoles pour la gestion et l'aide apportée dans le cadre de l'organisation de notre Assemblée Générale.

A leur demande, le Président de la LFA, **M. Vincent NOLORGUES** et le Président de la LPIFF, **M. Jamel SANDJAK** ont pris la parole à la fin de l'Assemblée Générale.

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire « Elective du 14 Juin 2024 :

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : 93,69 % & Contre : 6,31 %

2-Approbation du Rapport Moral, rédigé par Lili FERREIRA

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 94,07 % & Contre : 5,93 %

3- Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2024

Après intervention du Secrétaire Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR

Le Bilan au 30 Juin 2024 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 80,66 % & Contre : 19,34 %

4-Budget prévisionnel 2024 & 2025

Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 75,46 % & Contre : 24,54 %

Les diverses interventions lors de l'AG :

-Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué : **Explication du nouveau Règlement du Challenge du Fair-Play**

-Bruno FOLTIER, Trésorier Général : **Bilan au 30 Juin 2024**

-Jean- Pierre LACHASSAGNE : **Budget Prévisionnel 2024 – 2025**

-Angel PINAR, Commissaire aux Comptes : **Bilan au 30 Juin 2024 et Prévisionnel 2024-2025**

-Patrick DARDENNES, Secrétaire Général : **Réponse aux questions relatives aux Services Civiques**

-Gaëtan DELPIERRE, Technicien : **Réponse à la question sur les formations pendant les vacances scolaires**

En ce qui concerne les remises des récompenses :

* Remerciements à la Ville de Boissy St Léger et au Club de Boissy FC : **M. Denis TURCK, Président**

* Médailles « Dirigeants-es » : **MM. Bruno FOLTIER et Jean-Pierre LACHASSAGNE**

* Trophées CHAMPIONS D1 : **MM. Henri BAQUE et Jean-Jacques FOPPIANI**

Challenge du Fair-Play : **Mme Sandrine IACOVELLA et Régis ETIENNE**

*Challenge du Club Dynamique : **MM. Patrick DARDENNES et Stéphane CALEGARI**

*Accueil des formations dans les clubs « Futsal » : **M. Edgard KOUNDE**

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Denis TURCK, en complément du rapport moral adressé à tous les Clubs :

Brève synthèse sur la saison écoulée ses montées et ses descentes, ses finales de Coupes, ses matches « sensibles »... et bien sur des sanctions lourdes pour des situations que nous ne pouvons ni tolérer ni accepter *La perspective de sécurisation et d'anticipation par le Comité de Direction avec des réunions proposées pour évoquer le rôle de chacun avant pendant et après le match. Une première réunion avec les Séniors D1et U18 D1 a eu lieu début septembre avant le début du Championnat ; réunion appréciée que le district va renouveler sur d'autres catégories * Deuxième Assemblée Générale pour la saison 2023/2024, la 1^{ère} en juin Elective à laquelle vous nous avez renouvelé votre confiance *L'évolution de

nos licenciés, soit 3 181 en plus on passe de 33 435 la saison dernière à 36 616, une augmentation de 9,5%, nouveau record depuis la création du District de Paris

Formations & Le Football au Féminin & Girly Cup & Girly Tour & Le Futsal & Arbitrage & Le Football animation & La Communication & Services civiques & Formations «Dirigeants-es» & Foot Loisirs & 25^{ème} Tournoi International U16

REMERCIEMENTS

Aux 132 bénévoles du District & au personnel administratif et technique & aux Commissaires du District & au Conseil Départemental du Val de Marne & Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES) & A la Fédération Française de Football & A la Ligue du Football Amateur & A la Ligue de Paris Ile de France de Football

RETOUR SUR LE 25^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16



Classement Final :

1 ^{ER}	France
2 ^{ème}	Italie
3 ^{ème}	Japon
4 ^{ème}	Suisse

Meilleur Gardien de But : M. JAYDEM STUCKI, N° 12 = SUISSE

Meilleure Attaque : France

Meilleur Joueur : M. TAKAKI EITO, N° 9 = JAPON

Challenge du Fair-Play : JAPON

RESULTATS DES MATCHS :

MARDI 29 OCTOBRE 2024

Stade Didier Pironi à LIMEIL BREVANNES :

14h00 = JAPON / ITALIE (0 – 1)

But = FUGAZZOLA Marcello, joueur n°9 -ITALIE

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult à LE PLESSIS TRÉVISE

16h00 = FRANCE / SUISSE (5 – 1)

Buts = DOGANAY Kénan, joueur n°6 – France -2 buts & MUNONGO Believe, joueur n°8 – France
SOULET Maxence, joueur n°11 – France & DAGO Joshua, joueur n°20 - France

JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Complexe Sportif des Maisons Rouges à BRY SUR MARNE

14h00 = SUISSE / ITALIE (2/2 tab 4/5)

Buts = BRIGHT Ocran, joueur n°20 – Suisse & CAVKA Nico, joueur n°15 – Suisse
GJECI Délis, joueur n°21 – Italie & LANDI Jacopo, joueur n°23 - Italie

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult à LE PLESSIS TRÉVISE

16h00 = FRANCE / JAPON (3 – 2)

Buts = BATOLA Chrit, joueur n°9 – France- 2buts & AKPAKOUN Noé, joueur n°15-France
WADA Takeshi, joueur n°7 – Japon & TAKAKI Eito, joueur n°9 - Japon

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

Complexe Sportif « Léo Lagrange » à BONNEUIL SUR MARNE

14h00 = JAPON / SUISSE (2 – 1)

Buts = TAKAKI Eito, joueur n°9 – Japon - 2buts & EZEMUOKUWE Chimeziekai, joueur n°2 – Japon
OGBODU Shedrach, joueur n°9 – Suisse

16h00 = FRANCE / ITALIE (1 – 1)

Buts = BATOLA Chrit, joueur n°9 – France & DIALLO Djibril, joueur n°6 -Italie





Les partenaires qui ont contribué à la réussite de ces journées, sans oublier la Boulangerie « Au pain Paysan » à Joinville le Pont.

Remerciements à tous les bénévoles des clubs et du District, qui comme chaque saison répondent présents, leur passion reste intacte saison après saison et cela s'en ressent dans l'implication sans compter dans les diverses missions confiées tout au long de la semaine.

A souligner, sur l'ensemble de la semaine plus de 5 000 spectateurs...tous sites confondus.

Pour action :

**Fixer une date pour le debriefing avec les divers intervenants de la Manifestation*

RETOUR SUR L'ACTION « OCTOBRE ROSE »

Le District du Val de Marne a souhaité soutenir l'action pour la lutte contre le cancer du sein.



A cet effet, le District avait invité tous les acteurs du Football des catégories **Féminines SENIORS D1 & Masculins : SENIORS D1 et D2** à se mobiliser le week-end des 12 et 13 octobre 2024 pour être les principaux acteurs des buts marqués.

Il avait également été demandé qu'au cours de ce week-end, toutes les personnes présentes sur ou en dehors des terrains portent un vêtement ou un objet de couleur « ROSE »

Le Défi a été relevé pour les clubs : 61 buts marqués

Soit un don total 1220 € reversé à la Ligue contre le cancer du Val de Marne par le District.

Un grand remerciement à toutes et tous.

FINANCES & TRAVAUX

Finances

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet avec tous les éléments à notre connaissance en s'appuyant sur le réalisé au 30 juin.

- 🔧 Des réajustements peuvent être faits tout au long de la saison si des sommes sont portées à notre connaissance et n'avaient pas été prises en compte dans le Budget Prévisionnel.

La situation de suivi du budget prévisionnel (remise à tous les membres) permet de maîtriser au mieux et d'alerter si dépassement dans certains postes.

A ce jour, la seule modification prévisionnelle est la location de la salle (Environ 15 000 € prévus sur la saison)

Quelques informations : le Trésorier donne le budget du Tournoi International U16. Il précise que ce Tournoi est subventionné par les Territoires T11 et T10 et la FFF et qu'il n'impacte pas les finances du District.

Un large débat s'est engagé afin de rechercher des partenariats pour le District.

Pour action :

Travaux

Le Président fait un point sur les travaux de menuiseries qui avaient été validés lors d'un Comité de Direction, les 3 situations représentent le montant total prévu.

Situation N° 1 : Travaux réalisés (*Changement des menuiseries : fenêtres*)





Le règlement a été effectué.

Situation N° 2 : Travaux réalisés (*Changement des menuiseries : portes vitrées*)

Le règlement de cette somme se fera fin novembre 2024

Pour la situation N° 3 : Les travaux de remplacement de la verrière sont en cours.



Il précise que des devis complémentaires ont été demandés pour :

-  Porte coupe-feu (*obligation par rapport au dossier Sécurité*)
-  Sanitaire Extérieur : Demander un devis pour remplacer l'abri en bois qui se détériore
-  Affaissement du terrain : Demander un devis
-  Arbres trop imposants sur le terrain : le jardinier va faire le nécessaire

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA qui fait un point :

Effectifs

-  175 arbitres dont 27 arbitres non désignables (Pas à jour de DMA et/ou du Test physique)
-  148 arbitres Désignables au 06/11/2024

15 stagiaires formés en octobre 2024 à valider sur le terrain.

2 sessions doivent se dérouler en décembre 2024 et février 2025.

Calendrier

07/09/2024 : Stage de début de saison – 110 arbitres présents

12/09/2024 : Réunion de début de saison – 66 arbitres présents

24/09/2024 : Réunion de début de saison Futsal – 16 arbitres présents

21, 22, 28 et 29 septembre 2024 – 1^{ère} session de FIA – 13 nouveaux arbitres

19, 20, 26 et 27 octobre 2024 – 2^{ème} session de FIA – 15 arbitres à observer

Rattrapage du test physique :


- 03/10/2024
- 14/11/2024

Rattrapage du test théorique : 12/11/2024

Points

- ➔ FIA avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) – 13, 20, 27/11 et 04/12/2024
- ➔ FIA session n°3 30/11, 01, 07 et 08 décembre 2024.
- ➔ Projet « EvalBox » en collaboration avec l'ensemble des Districts franciliens : ***une explication commune sur cette application avait été assurée par le District du 95 qui doit faire une demande de devis groupé pour l'ensemble des Districts. Un retour sera fait au prochain Comité***

Pour action :

 Diffuser sur le site la session N° 3 de la FIA organisée par le District

TECHNIQUE

Intervention de Hervé HAPPY et de Drisse TAFININE sur les diverses actions du District :

DETECTIONS & SELECTIONS

➤ U15F

57 Joueuses observées - 2 tours détections 25/09 02/10 - un match amical contre U14G ASF Le Perreux 09/10 - un entrainement 16/10.

4 joueuses retenues pour le 1^{er} tour régional et une autre blessée qui sera peut-être revue.

TANOH Maissa (Ailière droite ou gauche, US Fontenay)

Un meilleur niveau global sur l'ensemble du processus, même problématique que la saison dernière pour nos meilleures joueuses, les fondamentaux techniques et l'intensité font défaut au niveau régional.

➤ Section sportive (Lycée Edouard Branly)

Constat a 1/3 de la saison, les conditions ne sont appropriées pour permettre aux joueuses de se développer footballistiquement.

- 1) Une moyenne de 11 joueuses environ à l'entraînement, pour du foot à 11 pas adapté
- 2) 2 séances d'entraînement dans la semaine dont un futsal, le seul entrainement sur le terrain est un créneau de 1h (16h30-17h30). Parfois possibilité de commencer plus tôt.
- 3) Compétition foot à 11 et futsal a 4 équipes. Pas de véhicule pour se déplacer.

➤ U13 F

Elle a démarré le 6 novembre : 38 joueuses inscrites

➤ U13 G

- 277 joueurs observés
- 36 joueurs retenus
- Un dernier sera mis en place pour arriver au 40 demandés par l'INF.

➤ U15 et U17 Futsal

- Communication compliquée avec les clubs
- Nous allons mettre en place des observations de match U18 et U16

Pour action :

 Prévoir une réunion au District pour tous les membres qui encadrent les détections « U13 et U15 ».

FORMATION DE CADRES

➤ 31 formations programmées pour la saison 2024/2025.

- 19 CFI – 6 journées complémentaires – 3 certifications CFF (présentiel) – 3 certifications CFI (distanciel).

➤ Un salarié avec un membre de commission technique pour chaque CFI et journée complémentaire. Un second salarié sera présent sur les parties pratiques. Roulement pour faire participer un maximum de membre.

FOOT LOISIRS

➤ Nouveaux Critériums U14-U16 Loisirs : aucun club ne s'est inscrit. Il serait bon de les relancer pour une mise en place en seconde partie de saison.

Pour action :

 Relancer les clubs et prévoir un avant la fin de saison

- Foot en Marchant = foot santé
 - Des dates seront proposées cette semaine.
 - Rassemblements prévus au District et en clubs.

FUTSAL

- Nouveau :
 - Critériums futsal U10-U12-U14 uniquement avec les clubs du Val de Marne.
 - U10 – une poule avec 11 équipes
 - U12 – une poule avec 12 équipes
 - U14 – Une poule avec 12 équipes
 - U7-U6 – Huit clubs inscrits
 - U7-U8 – Dix clubs inscrits
- Trois Noël Futsal sont prévus pour les catégories U6-U7 / U7-U8 / U9-U10
- Augmentation du nombre de licences

FOOTBALL D'ANIMATION

- Utilisation de l'application GFER94 pour les rencontres U10-U11. Maintien de la FMI pour les U12 U13.
 - Critériums Elites :
 - Claude Lachiche U13 à 11 : 2 poules de 8
 - Louis Lefeuvre U12 à 8 : 1 poule de 8 et 1 poule de 10
 - Avenir U11 à 8 : 2 poules de 8
 - Nouveau : les 3 réunions du FA ont été organisées au District par pôle (U12/U13 – U10/U11- U6/U7/U8/U9). Environ 80% de présence des clubs
 - Début des critères et plateaux : 9 novembre 2024
Les membres ont eu un large débat la FMI et l'utilisation de GFER94.
 - Labels :
 - Nouvelle campagne : inscription avant le 15 décembre 2024.
 - Un accompagnement a été proposé à tous les clubs.
 - Remises proposées :
 - Session 2022-2025 : Remise au District(*) les 12 et 13 décembre.
 - Session 2023-2026 : Remise au District (*) les 12 et 13 décembre.
 - Session 2024-2027 : Remise en club durant la saison.
- Date de remise LABEL FEMININ THIAIS : le 06 décembre 2024, le Président sera présent**

(*) Les remises au District se feront sous forme de « Porte-ouverte » sur les dates proposées.

Pour action :

- 🗺️ Réflexions sur la mise en place d'une opération « coup de poing » sur divers site, qui serait dans un but préventif

FOOT à L'ECOLE

Nouvelle campagne mise en place pour cette saison :

- Nous ne mettrons plus d'éducateurs à disposition des écoles (économie d'environ 3000 euros sur la saison).
- Nous mettrons à disposition des malles pédagogiques.
- Nous participerons à la mise en place des journées finales.

Intervention de Estelle BATHENAY qui souhaite être associée à toutes réunions et manifestations relatives au Football à l'Ecole.

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024		Saison 2024 & 2025									
33 435	31 024 <i>(Au : 04/11/23)</i>	36 615	30 127 (*) <i>(Au : 04/11/24)</i>									
(*)												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">Nouvelles licences</td> <td style="text-align: right;">8 315</td> <td style="text-align: right;">(27,60 %)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #add8e6;">Renouvellements :</td> <td style="text-align: right;">18 582</td> <td style="text-align: right;">(61,68 %)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #90ee90;">Mutations</td> <td style="text-align: right;">3 230</td> <td style="text-align: right;">(10,72 %)</td> </tr> </table>				Nouvelles licences	8 315	(27,60 %)	Renouvellements :	18 582	(61,68 %)	Mutations	3 230	(10,72 %)
Nouvelles licences	8 315	(27,60 %)										
Renouvellements :	18 582	(61,68 %)										
Mutations	3 230	(10,72 %)										

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

69 contrats signés sur 72 :

- 3 contrats sont à créer : dans l'attente de la possibilité d'ajouter les services civiques sur ELISA. Une demande d'agrément pour deux volontaires supplémentaires est en cours à la préfecture. Pour le 3^{ème}, la demande précédente doit d'abord être signée par la préfecture.

Formations « civique » et « citoyenne » planifiées :

- Convocation envoyée à tous sauf aux 4 services civiques restants.
- 14 personnes par formation mais deux formations avec 15 personnes.
- Dates :
 - **8 novembre & 15 novembre & 22 novembre & 29 novembre & 2 décembre.**

Pour action :

- 🗺️ Préparer pour chaque date la liste d'émergences et le livret « Formation »

Formations PSC1 planifiées :

- 10 personnes par formation,
 - Dates : **25 novembre & 27 novembre & 3 décembre & 4 décembre.**
- Les convocations envoyées à partir du lundi 4 novembre dans l'attente des retours des clubs concernant leurs volontaires qui ont déjà le PSC1.
- *Des dates vont être rajoutées, selon les besoins.*

Intervention de Edgard KOUNDE, qui donne son avis sur les dates retenues, il pense qu'il serait plus judicieux de les positionner pendant les vacances scolaires aussi bien pour les journées civiques et citoyennes que pour le PSC1

REUNIONS SECTEURS

Le Président demande que le Groupe de Travail « SECTEURS » :

Composition : Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER


Se réunissent afin de mener les réflexions sur les modalités :

- Lieux
- Période
- Thème(s)
- Secteurs à redéfinir
- Etc...

A titre indicatif, l'année dernière 5 secteurs avaient été définis.

Ce groupe de travail pourra également voir s'il faut ou pas continuer les réunions **des Clubs D1 « U16 » et « U14 »** avec les intervenants comme la dernière fois en accentuant l'intervention du TECHNICIEN du District et des Arbitres.

Pour action :

-  Faire des propositions lors d'un prochain Comité de Direction

Collège des Présidents-es

Le Groupe de Travail : Estelle BATHENAY, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNE et Régis ETIENNE

L'objectif étant de :

- 1- De rassembler des idées sur la mise en place d'un « Séminaire Présidents-es » de Clubs :**
 - Lieu
 - Période : Avril ou mai
 - Thème(s) sous forme de groupes de travail ?
 - 1/2 Journée
 - Etc...
- 2- De proposer pour le Collège des Présidents-es » :**
 - Des sujets à discuter, sur des thèmes qui les concernent TOUS :
(Exemples : Montées & Descentes, Délégués sur les rencontres où il n'y a pas d'officiel, Carton blanc chez les Seniors ? etc...)
 - Date de réunion ?
 - De voir quels clubs pour ce collège...

Les Modalités de fonctionnement du pôle « Prévention & Sécurisation »

Intervention Henri BAQUE qui fait un retour sur le travail du groupe de travail réuni en date du 30

septembre 2024 auquel ont participé : Denis TURCK, Marie-Thérèse POLICON, Jean-Pierre MAGGI, Fred GALLONDE, Antonio CARRETO, Louis VINCENTI, Stéphane CALEGARI, Edgard KOUNDE

Dans un premier temps ont été présentée la finalité et les objectifs assignés à cette nouvelle structure « Pôle prévention et sécurisation des matchs ».

L'ambition du Comité Directeur du District, lorsqu'il a validé la mise en place d'un pôle de Prévention et Sécurisation des matchs a été de renforcer l'action du district face aux actes d'incivilités et aux incidents qui se produisent dans les stades. Il s'agit notamment de passer d'une logique de gestion des risques à une démarche globale d'anticipation et de prévention des incivilités et risques d'incidents. Cette nouvelle structure a vocation à mettre en place de nouvelles actions à destination des principaux acteurs d'un match, et à renforcer la complémentarité entre la CDPME et la Commissions des Délégués, dont les missions sont maintenues.

Les échanges de vue ont permis de partager plusieurs constats:

- **L'acuité croissante des problèmes posés par les incivilités ; des évènements de ces deux dernières saisons en témoignent,**
- **Les difficultés rencontrées par les clubs en raison du nombre de plus en plus restreint de bénévoles,**
- **La nécessité de permettre le déroulement des compétitions en dépit d'un encadrement trop limité,**
- **Le rôle majeur des arbitres et des éducateurs dans le bon déroulement d'un match,**
- **La nécessité de sensibiliser les présidents de tous les clubs à l'importance de ce sujet et de leurs responsabilités en la matière,**
- **L'établissement du calendrier de la saison est déjà l'occasion, quand c'est possible, d'éviter que se rencontrent deux clubs marqués par des incidents lors de leur dernière confrontation,**

Les participants ont ensuite convenu que même si les solutions envisagées sont théoriques, voire idéales, elles seront difficiles à mettre en place compte tenu notamment du nombre réduit de bénévoles. Nécessité d'agir faisant loi, une approche pragmatique, étape par étape, est indispensable pour lutter contre les incivilités et limiter ainsi les incidents

pendant et autour d'un match.

Les premières étapes envisagées sont :

- **L'établissement de fiches de postes pour clarifier et homogénéiser les missions des principaux acteurs d'un match. Quatre fiches de postes déjà formalisées sont soumises à la validation des membres de ce pôle afin d'être ensuite publiées et pourront servir à des formations éventuelles : arbitre central et arbitre assistant bénévoles, délégué officiel, responsable prévention et sécurité en club, délégué sécurité en club.**
- **La clarification des rôles respectifs de la CDPME et de la Commission des Délégués :**
 - o La CDPME conserve ses missions et délègue des **observateurs** sur les matchs identifiés très sensibles. Une fiche sera rédigée concernant la mission des observateurs qui concentrent leur action en dehors des terrains.
 - o La Commission des Délégués envoie des **délégués** pour les matchs très sensibles, sensibles ou bien les autres matchs identifiés à risque à la demande du district, d'un club ou de la Commission de Discipline. Leur action est centrée sur le terrain.
 - o La rémunération des observateurs et délégués est fixée à 50 € quelle que soit la nature du match,
- **Une analyse détaillée des dossiers soumis à la Commission de discipline ces deux dernières années pour établissement d'une première liste de matchs à risques nécessitant une vigilance particulière.**

 **Hors réunion une première liste de 10 matchs programmés dans les prochaines semaines a été établie et est à l'étude en vue de mesures spécifiques par la CDA et la Commission des Délégués.**


La nécessité de sensibiliser les éducateurs, sous une forme à étudier, à l'impact de leur comportement sur l'environnement d'un match.

- La récente réunion organisée avec les clubs de D1 Séniors et U18 a montré l'importance de faire se rencontrer en dehors des terrains, les Présidents et les éducateurs. De telles rencontres pourront être à nouveau organisées pour favoriser les échanges et apaiser le climat autour des matchs.

A plus longue échéance sont envisagés :

- **La rédaction d'un protocole de match,**
- **L'établissement de fiches de postes pour les autres acteurs d'un match,**
- **L'identification des responsables Prévention et Sécurité pour chacun des clubs, avec l'ambition de les mettre en réseau et d'initier des échanges réguliers.**

Pour action :

-  **Toutes les fiches seront finalisées lors de la prochaine réunion du groupe de travail et seront proposées pour validation au prochain Comité de Direction**

Point sur l'avancement dans la démarche RSO

Intervention de M. Henri BAQUE, Secrétaire Général Adjoint qui fait un point sur l'avancée « RSO » (Responsabilité Sociétale des Organisations) :

Une première journée en présentiel le 16 octobre 2024 pour faire un état des lieux et un auto-diagnostic, mais également pour définir les parties prenantes, environnement sociétal etc...

La prochaine étape à venir sera une proposition de plan d'action de la Société IPAMA, mais aussi des entretiens avec certaines parties prenantes concernées.

Courriers : FFF & LFA & LPIFF & DIVERS

LPIFF

09/09 = Réunion Futnet du 26/09/24 – Gaétan DELPIERRE a assisté en visio

04/11 = Comité de Direction de la LPIFF, le Président fait un retour

Il indique qu'une subvention exceptionnelle, sur présentation de dossiers, pourra être allouée aux Districts. Il demande que chacun réfléchisse à ce sujet afin de faire les actions et les dossiers correspondants.

DIVERS

19/09 = FONDACTION DU FOOTBALL = Lancement de la 17^{ème} édition des Trophées Philippe SEGUIN

DIVERS

Demande de location du terrain du club Tremblay AJ :

**Après étude du dossier, vu les horaires et jours proposés, le District ne peut pas donner suite.*

Le Président souhaite qu'un groupe de travail sur la féminisation soit composé

Volontaires pour ce groupe : Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA et Henri BAQUE

Objectif : *Faire de la sensibilisation dans les clubs pour inciter les femmes à prendre des initiatives ? Inviter toutes les Dirigeantes au District ? Être force de proposition sur des actions à mener...*

Pour action :



Envoyer au groupe de travail les licences féminines toutes catégories par club de notre District et un listing des coordonnées des Présidents-es

TOUR DE TABLE

Estelle BATHENAY :

**Propose qu'un DRIVE « Espace de stockage » soit créer pour les documents du Comité de Direction afin d'éviter les copies et les divers envois par mail*

Régis ETIENNE :

**Propose de fournir le document UNIQUE à compléter dans le cadre des obligations d'affichage*

** Dans le cadre des Obligations Sécurité, il assurera à titre gracieux la formation obligatoire du personnel du District (Sécurité incendie) et fournira un livret à chacun.*

Henri BAQUE :

**Revient sur la Formation des NOUVEAUX CLUBS et NOUVEAUX DIRIGEANTS-ES très appréciée de tous les participants , merci à Bruno FOLTIER pour la FMI et Marie-Thérèse POLICON pour ses explications sur l'utilisation Footclub, Marie-Thérèse POLICON*

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

Le 18 décembre 2024

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER



Commission Départementale de l'Arbitrage Section Technique Lois du jeu

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du jeudi 21 novembre 2024 en visioconférence.

Présents : Jérémy CORDON-MELO (Président), Michel ABED, Yasin JABRI, Adrien GONZALEZ, Nicolas RIT.

Match 28266909 – ES VITRY 21 / SUCY FC 21 du 03/11/2024 – Championnat U16 D1 - Score 3 à 3

La Section,

Après lecture des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre, rapports des entraîneurs des deux équipes, rapports des deux arbitres assistants, rapport d'un observateur officiel du District 94 désigné sur la rencontre suivante présent au moment des faits),

Après avoir pris connaissance de la réserve technique n°1 déposée par le club de SUCY FC dont l'intitulé est : « L'arbitre central valide le but alors que l'assistant lève le drapeau de touche (2^{ème} hors-jeu de la rencontre et fait sans hésitation). L'arbitre central n'étant pas aliéné déjuge l'assistant sans le consulter au préalable. »,

Après avoir pris connaissance de la confirmation de réserve technique du SUCY FC qui conteste le fait que l'arbitre ait accordé le but alors que l'arbitre assistant ait signalé une position de hors-jeu,

Jugeant en première instance,

Sur la forme :

Considérant que la réserve technique a été déposée conformément à l'article 30.4 du Règlement Sportif Général du District du Val-de-Marne de Football ;

Sur le fond :

Considérant que l'arbitre central affirme dans son rapport que l'attaquant n'était pas en position de hors-jeu et qu'il s'agissait donc d'une erreur de l'arbitre assistant.

Considérant que l'arbitre central prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit de ce dernier, que les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du jeu au sens du Paragraphe 2 « Décisions de l'Arbitre » de la Loi 5 des Lois du jeu de l'IFAB.

Que les arbitres assistants opèrent sous l'autorité de l'arbitre principal au sens du préambule de la Loi 6 des Lois du jeu de l'IFAB et qu'à ce titre l'arbitre central est libre de déjuger les décisions de ses collègues, s'il estime que ces dernières ne sont pas les plus appropriées.

Que pour l'appréciation des faits, les déclarations des personnes missionnées par les instances pour la rencontre ou assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire au sens de l'article 128 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs,

Déclare la réserve technique irrecevable sur le fond et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.



Après avoir pris connaissance de la réserve technique n°2 déposée par le club de SUCY FC dont l'intitulé est : « L'arbitre central arrête le jeu alors qu'il n'a pas touché le ballon, demande au n°6 du SUCY FC de reculer pour que le ballon soit rendu à Vitry par un autre joueur de SUCY. Le joueur de Vitry tir en direction du but, le ballon y entre sans que personne ne touche le ballon. L'arbitre central demande à l'assistant 2 si le gardien a touché le ballon, ce dernier lui signifie que non et donc l'arbitre central ne valide pas le but. L'entraîneur adverse demande des explications. L'arbitre lui demande de jurer si le gardien a touché le ballon ou non. En fonction de la réponse de l'entraîneur adverse, l'arbitre revient sur sa décision et valide le but. »,

Après avoir pris connaissance de la confirmation de réserve technique du SUCY FC qui conteste dans un premier moyen que l'arbitre ait accordé une balle à terre sans que l'arbitre ne touche le ballon et dans un second moyen le fait que l'arbitre ait accordé le but suite à l'exécution de cette balle à terre,

Jugeant en première instance,

Sur le premier moyen,

Sur la forme :

Considérant que la réserve technique n'a pas été déposée conformément à l'article 30.4 du Règlement Sportif Général du District du Val-de-Marne de Football, en ce qu'une réserve technique doit « pour être valable a) être formulée par le capitaine plaignant (en l'espèce, le dirigeant licencié responsable), à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu (en l'espèce, avant la reprise du jeu) ;

Sur le fond :

Considérant que l'arbitre central affirme dans son rapport qu'il a empêché l'attaquant de tirer sans préciser les circonstances dans laquelle cette gêne est intervenue ;

Considérant que l'arbitre doit interrompre le jeu lorsque le ballon touche un arbitre au sens du Paragraphe 1 « Ballon hors du jeu » de la Loi 9 des Lois du jeu de l'IFAB. L'arbitre n'aurait donc pas dû interrompre le jeu dans ces circonstances ;

Sur le second moyen,

Sur la forme :

Considérant que la réserve technique a été déposée conformément à l'article 30.4 du Règlement Sportif Général du District du Val-de-Marne de Football ;

Sur le fond :

Considérant que l'arbitre central affirme dans son rapport que le joueur exécutant la balle à terre a tiré directement vers le but mais que le gardien a effleuré le ballon avant qu'il ne rentre dans les buts ;

Considérant que le terme « effleurer » est défini par l'académie française comme étant l'action de toucher légèrement ;

Considérant que le ballon est en jeu sur une Balle à Terre dès qu'il touche le sol et qu'au moins deux joueurs doivent toucher le ballon pour qu'un but ne soit marqué conformément à la Loi 7 des Lois du jeu de l'IFAB ;

Par ces motifs,

Déclare la réserve technique irrecevable sur la forme pour ce qui est du premier moyen, sur le fond pour ce qui est du second et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.



Procès-verbal N°2 Réunion du 22 novembre 2024

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Maurice SAINT ALBIN, Robert CHOCHON, Jean-Pierre MAGGI (CD)

Assiste : M Hervé BAQUE (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

Dossier d'organisation des matches sensible :

N° VAL FONTENAY AS / NOGENT FC - Match de brassage U14 – Poule H du 16/11/2024 - **(Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)**

Reprise du dossier.

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de Nogent FC.

Réception :

Pour le club de VAL FONTENAY AS : Absence non excusée des représentant du clubs invitées

Pour le club NOGENT FC : M. QUAGLIROLI C. B - Président du club
M. DIAGOURAGA B. – Educateur U14

La CDPME échange avec les représentants du club de Nogent FC concernant l'organisation de la rencontre.

En l'absence du club recevant dument convoqué, la commission ne peut mettre en place l'organisation de la rencontre

La commission convoque pour sa réunion du 27/11/2024 à 18h15 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

○ **Pour le club de VAL FONTENAY AS :**

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

○ **Pour le club de NOGENT FC:**

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

Match classé sensible



Dossier d'organisation des matches sensible :

VILLENEUVE AFC / AS ORLY - Match de championnat - U18 D3.A – du 01/12/24- **(Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)**

Reprise du dossier.

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de AS Orly :

Réceptions :

Pour le club de VILLENEUVE AFC : M. SEMMATINE M. – Représentant le Président du club
Pour le club AS ORLY : M. POSTEL D. - Président du club Omnisport AS Orly
M. BEN BELLA S. – Responsable école de football
M. NEROVIQUE J. – Responsable de la catégorie Jeune

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, le club de Villeneuve AFC ne peut accueillir cette rencontre sur ses installations pour des raisons de sécurité.

La commission demande au club de Villeneuve AFC de proposer une date de match, avant le 17 décembre 2024 et des installations sportives pouvant accueillir en toute sécurité cette rencontre. Cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

Transmet ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

Rencontre U18 à la charge du club de AS Orly (Trois arbitres, un délégué et un réfèrent CDPME)

Match classé sensible

Dossier d'organisation des matches sensible :

AS ORLY / VILLENEUVE ABLON US - Match de championnat - U16 D2.B – du 17/11/24 – **(Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)**

Reprise du dossier.

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de AS Orly.

Réception :

Pour le club de AS ORLY : M POSTEL D. - Président du club Omnisport AS Orly
M BEN BELLA S. – Responsable école de football
M NEROVIQUE J. – Responsable de la catégorie Jeune
Pour le club VILLENEUVE ABLON US:
M LACHASSAGNE JP. - Président du club
M ROUYER P. – Réfèrent sécurité
M LAWSON M – Educateur

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, le club de AS Orly ne peut accueillir cette rencontre sur ses installations pour des raisons de sécurité.

La commission demande au club de AS Orly de proposer, avant le 17 décembre 2024, des installations sportives pouvant accueillir en toute sécurité cette rencontre. Cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

Si le club de AS Orly ne trouve pas d'installation sportive, avant cette date, par manque d'installation sportive, la rencontre ne pourra avoir lieu. Le dossier sera transmis à la commission compétente pour suite à donner.

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : 27 novembre 2024 à 18h00



Procès-verbal N°3 Réunion du 27 novembre 2024

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN

Assiste : M. Fred GALLONDE (CDA)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

Dossier d'organisation des matches sensible

- VAL FONTENAY AS / NOGENT FC - Match de brassage U14 – Poule H– voir procédure « Match à huis clos »

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de Nogent FC.

Réception :

- Pour le club de VAL FONTENAY AS :
 - M. DERFOUFI M. - Vice-président du club
 - M. TARGUI M. – Réfèrent sécurité
 - M. BENADDA Y. – Educateur U14
- Pour le club NOGENT FC :
 - M MADALLI E. – Responsable foot à 11
 - M DIAGOURAGA B. – Educateur U14

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Suite aux échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission une date est validée entre les participants ainsi que les installations sportives où se déroulera cette rencontre de plus la commission décide que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

Transmet :

-Ce dossier à la commission « Organisations des compétitions » pour information et à la CDA pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres

-Ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

Rencontre U14 à la charge du club de Nogent FC (3 arbitres officiels, 1 délégué et 1 réfèrent CDPME)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 26 Novembre 2024

Présents : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, ARNAUD, DIAS, CHAMPION, BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –
28268701 - AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 du 01/12/2024

510665 – CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A - Terrain suspendu –
28266743 – CHAMPIGNY FC / CHEVILLY LARUE ELAN le 01/12/2024
28266753 – CHAMPIGNY FC / VILLIERS ENT.S. le 15/12/2024

500689 – CRETEIL LUSITANOS US

U14 poule C début des rencontres à domicile à 15h00.

U14 poule D début des rencontres à domicile à 13h00.

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL

U18 D3.A début des rencontres à domicile à 12h00.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

29577577 – SFCC 1 / VITRY ES 3 séniors D4.A du 06/10/2024 remis au 12/01/24

Match reporté en janvier 2025

Compte tenu de la coupe du Val de Marne et Amitié Séniors le match est avancé au 05/01/2025.

28264162 – PERREUX AS FRAN 3 / THIAIS FC 2 séniors D2.A du 06/10/2024 remis au 12/01/24

Match reporté en janvier 2025

Compte tenu de la coupe du Val de Marne et Amitié Séniors le match est avancé au 05/01/2025.

28264225 – VILLENEUVE AFC 1 / VITRY ES 1 séniors D2.A du 13/10/2024 remis au 12/01/24

Match reporté en janvier 2025

Compte tenu de la coupe du Val de Marne et Amitié Séniors le match est avancé au 05/01/2025.

29577830 – NOGENT FC 3 / MIMOSA MADA SPORT 1 séniors D4.B du 06/10/2024

Match reporté en janvier 2025

Compte tenu de la coupe du Val de Marne et Amitié Séniors le match est avancé au 05/01/2025.

29577607 – GENTILLY AC 2 / FC VITRY 94 ACAD 2 séniors D4.A du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** de Gentilly du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

28265256 – VILLENEUVE AFC 2 / PHARE S.ZARZISSIEN séniors D3.A du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** de Villeneuve du 24/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Lecture de la FM & du rapport de l'arbitre. Absence du club recevant.

La Commission entérine le 1^{er} forfait de Villeneuve AFC. ART. 20.6

28265344 – US IVRY FOOTBALL 3 / VALENTON FOOT ACAD séniors D3.B du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** d'Ivry du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

29577602 – AVENIR SPORTIF ORLY / BOISSY UJ séniors D4.A du 24/11/2024

Courriel d'Orly du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

29577905 – NOGENT FC 3 / ST MANDE FC 2 séniors D4.B du 22/12/2024

Courriel de Nogent du 20/11/2024, demande de modification de date avec accord du club adverse.

La commission fixe le match au 18/12/2024 à 20h00.

28263102 – VILLEJUIF US 2 / PERREUX ASF 2 séniors D1 du 24/11/2024

Courriel de Villejuif du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

28264890 – SUCY FC 2 / ST MAUR VGA 2 séniors D2.B du 24/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28264891 – RUNGIS US 2 / VITRY CA 3 séniors D2.B du 24/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28264887 – LIMEIL BREVANNES AJ / GENTILLY AC séniors D2.B du 24/11/2024

Courriel de Limeil du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28268697 – HAY LES ROSES CA / VILLENEUVE AFC séniors D2.A du 24/11/2024

Courriel de l'Hay les roses du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29577610 – USJTO CHOISY UKRAINE / CHOISY LE ROI AS 3 séniors D4.A du 01/12/2024

Courriel de USJTO Choisy du 26/11/2024, report de match suite à décès.

Exceptionnellement, compte tenu des circonstances, et exceptionnellement le match se jouera le 05/01/2025. Prévenir vos adversaires.

28265257 – ENT.SANTENY MANDRES 1 / CAUDACIENNE ES 1 séniors D3.A du 24/11/2024

Courriel de Santeny du 25/11/2024 et lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

Match arrêté à la 87^{ème} minute de jeu (panne d'éclairage).

La commission donne match à jouer et fixe la rencontre au 22/12/2024.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	12 JANVIER
CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

29576988 – NOISEAU STE S.35 / MENUIBLAN AS 35 CDM D1 du 24/11/2024

Courriel de Noiseau du 22/11/2024 (terrain fermé par arrêté municipal).

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

29576996 – MOLDAVIE FC 35 / USJTO CHOISY UKRAINE 35 CDM D1 du 01/12/2024

Courriel de USJTO Choisy du 26/11/2024, report de match suite à décès.

Exceptionnellement, compte tenu des circonstances, et exceptionnellement le match se jouera le 12/01/2025. Prévenir vos adversaires.

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

28416752 – ORLY AC 12 / PARIS LISBONNE C 11 anciens D3.B du 24/11/2024

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub) du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28266609 – SUCY FC 41 / SANTENY SL 41 anciens D2.B du 24/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 12/01/2025.

28263880 – RUNGIS US 42 / ORLY AC 41 anciens D1 du 24/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28416754 – VILLEJUIF US 42 / CRETEIL FOOTBALL ACA 41 anciens D3.A du 24/11/2024

Courriel de LPIFF du 21/11/2024 (match prioritaire LPIFF)

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

28266614 – VILLEJUIF E.BENFICA 11 / CRETEIL FC MACCABI 11 anciens D2 du 24/11/2024

Courriels des 2 clubs du 20/11/2024 (Terrain indisponible)

La commission remet le match au 12/01/2025.

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

CADRAGE	12 JANVIER
1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT + 45 ANS

29595481 – IVRY DESPORTIVA VIMA 31 / NOGENT FC 41 + 45 ans poule C du 24/11/2024

Courriel d'Ivry du 22/11/2024 (terrain fermé par arrêté municipal).

Accord de la commission, le match se jouera le 15/12/2024.

29595392 – RUNGIS US 43 / ORLY AC 31 + 45 ans poule B du 24/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/24.

29595391 – BRY FC 31 / SUCY FC 31 + 45 ans poule B du 24/11/2024

Courriel de Bry du 22/11/2024, terrain indisponible (Téléthon).

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29595478 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 / FONTENAYSIENNE ENT.41 + 45 ans poule C du 24/11/2024

Courriel de Champigny du 22/11/2024 (nouvellement engagé) - Demande de report.
Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29595490 – US GENTILLY 1 / ST MAUR VGA US 1 + 45 ans poule C du 08/12/2024

Courriel de Gentilly du 20/11/2024 (terrain indisponible)
Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29595390 – CACHAN CO ASC 31 / VITRY PORTUGAIS UA 42 + 45 ans poule B du 24/11/2024

Courriel de Cachan du 21/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.
Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29595484 – FONTENAYSIENNE ENT.41 / US GENTILLY 1 + 45 ans poule C du 15/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 21/11/2024, changement de date.
Accord de la commission, le match se jouera le 01/12/2024.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI

CRITERIUM + 55 ANS

29670294 – ORLY AC 31 / BOISSY FC 41 + 55 ans poule A du 24/11/2024

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub) du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.
La commission vous demande de trouver une date et en informer le District.

29670295 – SUCY FC 42 / VILLIERS ES 42 + 55 ans poule A du 24/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.
Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

29671061 – VILLENEUVE ABLON US 41 / BONNEUIL CSM 41 + 55 ans poule B du 24/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.
Accord de la commission, le match se jouera le 12/01/2025.

29670292 – VILLENEUVE ABLON US 72/ ARRIGHI AS 43 + 55 ans poule A du 24/11/2024

Courriel de Villeneuve du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.
La commission vous demande de trouver une date et en informer le District.

29696571 – PUC / BRY FC 13 +55 Poule A du 24/11/24

Courriel de Bry du 22/11/2024, terrain indisponible (Téléthon).
Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

29747929 – PARIS 13 ATHLETICO / BRY FC 14 +55 Poule B du 24/11/24

Courriel de Bry du 22/11/2024, terrain indisponible (Téléthon).
Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

CHAMPIONNAT FEMININES

SENIORS F D1

U15 F

29805811 – ECOLE PLESSEENNE / CHAMPIGNY FC féminines U15 F du 23/11/2024

Courriel **TARDIF** de Plessis du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

U13 F

29805609 – BONNEUIL CSM / TFFC 2 féminines U13 poule B du 24/11/2024

Courriel de Bonneuil du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

29805619 – JOINVILLE RC 1 / TFFC 2 féminines U13 poule B du 08/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 22/11/2024, demande de report.

Accord de la commission, le match se jouera le 26/01/2025.

U11 F

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1 ^{er} tour	1 ^{er} FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETREMINER

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

29766644 – GENTILLY AC 21 / AC CRETEIL 21 U18 D3.B du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** de Gentilly du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

28266383 – US IVRY FOOTBALL 22 / CACHAN CO ASC 21 U18 D1 du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** d'Ivry US du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

28266384 – SUCY FC 21 / FRESNES AAS 21 2 U18 D2 du 24/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28266829 – RUNGIS US 21 / VITRY ES 22 U18 D2.B du 24/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28266738 – LIMEIL BREVANNES AJ 21/ LUSITANOS US 22 U18 D2.A du 24/11/2024

Courriel de Limeil du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28266740 – HAY LES ROSES CA 21 / VILLIERS ES 21 U18 D2.A du 24/11/2024

Courriel de l'Hay les roses du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

510665 – CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A (terrain suspendu)

Demande pour jouer à 11h si terrain trouvé.

Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de l'adversaire qui doit parvenir au District au moins le vendredi avant 12h.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

28268808 – VILLENEUVE AFC 22 / SUCY FC 22 U16 D3.C du 24/11/2024

Courriel **TARDIF** de Villeneuve du 24/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

28267486 – BONNEUIL CSM 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A du 24/11/2024

Courriel de Bonneuil du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28266922 – RUNGIS US 21 / US IVRY FOOTBALL U16 D1 du 24/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28268697 – HAY LES ROSES CA 21 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 U16 D3.B du 24/11/2024

Courriel de l'Hay les roses du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 22/12/2024.

28268700 – VAL DE FONTENAY AS 21 / HAY LES ROSES CA 21 U16 D3.B du 01/12/2024

Courriel de Val de Fontenay du 26/11/2024, terrain indisponible.

Accord de la commission, le match se jouera le 05/01/2025.

28268810 – FRESNES AAS 21 / FC D'ALFORTVILLE 21 U16 D3.C du 24/11/2024

Lecture de la feuille de match du 24/11/2024.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de FC D'ALFORTVILLE.

28268603 – PERREUX ASF 22 / BOISSY FC 21 U16 D3.A du 24/11/2024

Lecture de la feuille de match du 24/11/2024.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de BOISSY FC 21.

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINE

CHAMPIONNAT U15

29671630 – CHEVILLY LARUE ELAN / MAISONS ALFORT FC U15 D1 du 23/11/2024

Courriel de Chevilly du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 16/02/2025.

29671633 – SUCY FC / VITRY CA U15 D1 du 23/11/2024

Courriel de Sucy du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 04/01/2025.

29671634 – RUNGIS US 42 / ST MANDE FC U15 D1 du 23/11/2024

Courriel de Rungis du 22/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match se jouera le 04/01/2025.

29671631 – ECOLE PLESSEENNE DE / CO VINCENNES U15 D1 du 23/11/2024

Courriel **TARDIF** de Plessis du 23/11/2024, terrain fermé par arrêté municipal.

La Commission reste en attente de la feuille de match - ART. 20.6

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

29675146 – FONTENAY SS/BOIS US 2 / VILLIERS ES 2 U14 poule F du 01/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 24/11/2024, modification de date et d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 30/11/2024 à 14h15.

29674127 – FR PERREUX ASF. 22 / GENTILLY AC 21 U14 poule B du 16/11/2024

Retour de dossier.

Audition des personnes convoquées : M. BOKUMGU Gaylord PERREUX ASF
M. OUACIF Mohand GENTILLY AC
M. TAMASI David GENTILLY AC
M. AMIAR Mohamed GENTILLY AC

Compte tenu des explications fournies par les personnes présentes :

-Retard de l'éducateur du Perreux ASF (arrivé à 17h40 pour une rencontre fixée à 16h)

-Absence de FMI

-Feuille de match papier incomplètement remplie par l'équipe de PERREUX ASF et non transmise au District du Val de Marne à jour.

La commission :

-Donne match à jouer (le résultat de la rencontre amicale disputée ne pouvant être pris en compte).

-Fixe la rencontre au samedi 21 décembre à 16h sur le terrain de GENTILLY AC.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 25 novembre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, MONNEY Valéry,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme URREGO Martiza et MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe,

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la FMI doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

* Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District Du Val-De-Marne De Football - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Si utilisation de l'application gfer94 et difficultés pour envoyer :**

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier pdf. créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42.

- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U6-U7 / U8-U9

Courrier de HAY LES ROSES C.A. du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à HAY LES ROSES C.A. avec ARCUEIL C.O. MUNICIPAL

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de RUNGIS U.S. du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à RUNGIS U.S. avec VILLENEUVE ABLON U.S.

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à VINCENNOIS C.O. avec LUSITANOS ST MAUR U.S.

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à CRETEIL LUSITANOS F. US avec U. S. IVRY FOOTBALL

Compte tenu des conditions climatiques la Commission valide la neutralisation du plateau.

Courrier de AVENIR SPORTIF D'ORLY du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à AVENIR SPORTIF D'ORLY avec UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de BOISSY F.C. du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à BOISSY F.C. avec KREMLIN BICETRE C.S.A.

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 22/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à VALENTON FOOTBALL ACADEMY avec ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Pris note terrain impraticable. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB du 24/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à SUCY F.C. avec VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de SUCY F.C. du 25/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à SUCY F.C. avec VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux sont neutralisés.

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 21/11/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à CAUDACIENNE ENT.S. avec ENT.SANTENY MANDRES

Pris note de la fermeture des terrains. Les Plateaux U7/U9 sont neutralisés.

Courrier de HAY LES ROSES C.A. du 22/11/2024

Plateaux U9 du 23/11/2024 à HAY LES ROSES C.A. avec ARCUEIL C.O. MUNICIPAL

Pris note de la fermeture des terrains. Les plateaux U7/U9 sont neutralisés.

U10 - U11

Courrier de ST MANDE F.C. du 21/11/2024

ORMESSON U.S./ST MANDE F.C. - Critérium Départemental U11-4 du 23/11/2024

Pris note. Les rencontres sont reportées au 11/01/2025. Si impossibilité de jouer à cette date les rencontres seront neutralisées.

Courrier de HAY LES ROSES C.A. du 22/11/2024

HAY LES ROSES C.A./KREMLIN BICETRE C.S.A. - Critérium Départemental U11-5 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Le Critérium U11 est reporté au 11/01/2025.

Courrier de RUNGIS U.S. du 22/11/2024

RUNGIS U.S./LUSITANOS ST MAUR U.S. - Critérium Départemental U11-3 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 22/11/2024

VILLEJUIF U.S./VINCENNOIS C.O. - Critérium Départemental U11-1 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Le Critérium Avenir est reporté au 11/01/2025.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 22/11/2024

VALENTON FOOTBALL ACADEMY/ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. - Critérium Départemental U11-2 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Les rencontres sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de LIMEIL BREVANNES A.J. du 22/11/2024

LIMEIL BREVANNES A.J./ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL - Critérium Départemental U11-4 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de ENT.SANTENY MANDRES du 23/11/2024

ENT.SANTENY MANDRES/CRETEIL LUSITANOS F. US - Critérium Départemental U11-2 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains.

Pris note terrain impraticable. Les rencontres sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de ATHLETIC CLUB CRETEIL du 23/11/2024

ASOMBA/ATHLETIC CLUB CRETEIL - Critérium Départemental U11-2 du 23/11/2024

Pris note terrain impraticable.

La Commission demande plus de réactivité de la part du Club de l'ASOMBA, vous auriez dû prévenir vos adversaires le matin afin qu'ils ne se déplacent pas pour rien.

Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB du 24/11/2024

VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB/JOINVILLE R.C. - Critérium Avenir 1 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Les rencontres sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 25/11/2024

CAUDACIENNE ENT.S./VILLEJUIF U.S. - Critérium Départemental U11-7 du 23/11/2024

Pris note du terrain impraticable. Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 25/11/2024

CAUDACIENNE ENT.S./VILLEJUIF U.S. - Critérium Départemental U11-7 du 23/11/2024

Pris note du terrain impraticable. Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

Courrier de SUCY F.C. du 25/11/2024

SUCY F.C./U. S. IVRY FOOTBALL - Critérium Départemental U11-6 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Les rencontres U11 sont reportées au 11/01/2025.

CHALLENGE REGIONAL U11 1er TOUR DU 16/11/2024

Courrier de CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. du 18/11/2024

**PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1 /CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1 Challenge U11
1er tour - Poule 13 du 16/11/2024**

Pris note des résultats.

Cependant, vous deviez nous envoyer par FAL la feuille de Challenge avec les engagements de chaque équipe.

La Commission dit disqualification du club de CACHAN CO.

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 20/11/2024

**CRETEIL LUSITANOS F. US 1 /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 5 Challenge U11
1er tour - Poule 29 du 16/11/2024**

Pris note de votre courrier.

Considérant que votre éducateur a rendu le premier une partie des informations avant les autres équipes.

Considérant qu'il aurait pu utiliser l'application GFER94 sur site avant le début des rencontres.

La Commission disqualifie l'équipe de VILLENEUVE ACADEMIE FC de la poule 30.

U12-U13

Courrier de BONNEUIL SMARNE C.S. du 09/11/2024

BONNEUIL SMARNE C.S./VINCENNOIS C.O. - Critérium Départemental U13-7 du 09/11/2024

Pris note de la feuille de match.

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 17/11/2024

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./BOISSY F.C. - Critérium Départemental U13-1 du 16/11/2024

Pris note des problèmes de F.M.I.

Cependant, la Commission demande au club de BOISSY FC de donner les codes F.M.I. aux éducateurs sous peine de sanctions.

FESTIVAL U13 1er TOUR DU 23/11/2024

Courrier de RUNGIS U.S. du 22/11/2024

RUNGIS U.S. 1 /HAY LES ROSES C.A. 3 - Festival U13 1er tour - Poule 19 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains

Le FESTIVAL U13 est reporté au 11/01/2025 merci de prévenir vos adversaires.

FESTIVAL U13 1er TOUR DU 23/11/2024 (Suite.../...)

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 22/11/2024

VINCENNOIS C.O. 1 / CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1 - Festival U13 1er tour - Poule 1 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Le FESTIVAL U13 est reporté au 11/01/2025.

Courrier de FONTENAY SSBOIS U.S. du 22/11/2024

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1 / FONTENAY SS/BOIS U.S. 5 - Festival U13 1er tour - Poule 23 du 23/11/2024

Pris note de la fermeture des terrains. Le FESTIVAL U13 est reporté au 11/01/2025.

Courrier de SUCY F.C. du 25/11/2024

VINCENNOIS C.O. 1 / SUCY F.C. 1 Festival U13 1er tour - Poule 1 du 23/11/2024

La Commission regrette que le Club de VINCENNES CO ne vous ait pas prévenu de la fermeture des terrains.

SAISON 2024 / 2025 : ANNEXE FINANCIERE (En VERT : la modification apportée pour cette annexe) PV FER du 25/11/2024	
U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 : Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9-U10/U11 : Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 25/11/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mrs FOPPIANI – LEFEBVRE – BOUSSARD - LEFEBVRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

SENIORS

SENIORS D3.B - MATCH 28265340 – FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / CACHAN CO ASC 2 du 10/11/2024

REPRISE DU DOSSIER

Réserve du club de **CACHAN CO ASC 2** sur la qualification et la participation nominatives des joueurs pour nombre de mutations hors période en particulier :

DALEBA Marius licence n°2544409729 enregistrée le 03/09/2024 MHP

SASSO Réda licence n°9602522423 enregistrée le 17/07/2024 MHP

DOUMBIA Mohamed licence n°9604645969 enregistrée le 15/10/2024 MHP

BERTRAND Corentin licence n°2543560193 enregistrée le 03/10/2024 MHP

du club de **VITRY 94 ACADEMIE FC 1**, au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période soit 4.

La commission **convoque pour sa réunion du lundi 2 décembre 2024 à 18h00 :**

OFFICIEL :

M. MAAZOUZI Nabil, arbitre central officiel

CLUB DE FC VITRY 94 ACADEMIE 1 :

M. GALOKO Draman, capitaine

M. le président ou son représentant

CLUB DE CACHAN CO ASC 2 :

M. FERNANDES Gaëtan, capitaine

M. DALEBA Marius joueur n°11

M. SASSO Reda, joueur n°12

M. DOUMBIA Mohamed, joueur n°2

M. BERTRAND Corentin, joueur n°8

M. le président ou son représentant

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leur pièce d'identité et de leur licence.

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINES DE SANCTIONS

SENIORS D4/A - MATCH 29577648 – FC VITRY 94 ACADEMIE 2 / UJSTO CHOISY UKRAINE 1 du 17/11/2024

Réserve du club de **VITRY 94 ACADEMIE 2** quant au fait que les joueurs du club **UJSTO CHOISY UKRAINE 1** ne sont pas identiques sur la feuille de match (les numéros 5, 6, 11 et 14) donc éventuelle fraude sur identité par substitution de joueurs.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

La commission **convoque pour sa réunion du lundi 2 décembre 2024 à 18h30 :**

CLUB DE FC VITRY 94 ACADEMIE 2 :

M. BENARIBI Abdelkader, arbitre central bénévole

M. OULMI Yani, capitaine

M. BIATOUMA Chelthy, dirigeant

M. le président ou son représentant

CLUB DE UJSTO CHOISY UKRAINE 1 :

M. ANZHIEVSKYI Ivan, capitaine

Le joueur portant le numéro 5 (vu sur photo) car pas sur la FMI

RABII Hamza , joueur n°6

M. OUHAISSOUNE Aissa, joueur n°11

M. DOUCOURE Ismail, joueur n°14
M. RAKOTOARISON Andry, dirigeant
M. le président ou son représentant

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leur pièce d'identité et de leur licence.

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINES DE SANCTIONS

CDM

CDM – D1 – MATCH 29576976 - CRETEIL FC MACCABI / BRANCOS DE CRETEIL du 10/11/2024

Réclamation du club de **BRANCOS DE CRETEIL** quant à une fraude sur identité par substitution de joueurs.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

La commission **convoque pour sa réunion du lundi 9 décembre 2024 à 18h00 :**

OFFICIEL :

M. BOURDIGUEL Patrick, arbitre central officiel

CLUB DE CRETEIL FC MACCABI :

M. BENHAIM Kevin, joueur
M. BEN HAMMIOU Dan, joueur
M. le dirigeant de l'équipe
M. le président ou son représentant

CLUB DE BRANCOS DE CRETEIL :

M. le dirigeant de l'équipe
M. le président ou son représentant

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leur pièce d'identité et de leur licence.

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINES DE SANCTIONS

De plus, La commission demande au club de **CRETEIL FC MACCABI** de bien vouloir lui transmettre la feuille de match de la rencontre et demande aux deux clubs de lui fournir la liste de leurs joueurs inscrits sur la feuille de match avec leurs numéros de licences pour le **lundi 2 décembre 2024.**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 25 novembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

28352034 – CITOYEN DU MONDE 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 08/11/2024

Reprise du dossier « Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre informant du non-déroulement de la rencontre suite à une fuite dans le gymnase. Courriel du club de CITOYEN DU MONDE en date du 12/11/2024 proposant la date du 15/11/2024 pour disputer le match. La Commission constate la disponibilité des 2 clubs et reporte donc la rencontre au 15/11/2024. Prévenir l'équipe adverse. ». La rencontre n'ayant pas pu se dérouler.

Et après lecture du courriel en date du 17/11/2024 du club Citoyen du Monde proposant de jouer la rencontre le 20/12/2024. La Commission reporte la rencontre au 13/12/2024.

Reprise du dossier :

Courriel du 21/11/2024 de CITOYEN DU MONDE informant de l'indisponibilité du gymnase le 13/12/2024.

La Commission maintient la rencontre au 13/12/2024 et vous demande de fournir un courrier municipal du Service des Sports d'indisponibilité du gymnase le 13/12/2024 pour le report éventuel de cette rencontre.

28352040 – VISION NOVA 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 24/11/2024

Courriel du club de VISION NOVA du 21/11/2024 informant de l'indisponibilité du gymnase le samedi 23/11/2024 à 20h 00, sans fourniture de courrier de la municipalité pour confirmer l'indisponibilité.

Par ailleurs, comme rappelé à plusieurs reprises, l'équipe qui reçoit doit vérifier, pour la dernière réunion de la commission ou au plus tard 72 h avant la rencontre, la disponibilité de l'installation sous peine de match perdu pour erreur administrative. En dernier ressort, le report de date d'une rencontre nécessite l'accord de l'équipe adverse et ou de la commission.

A la vue de l'ensemble de ces éléments, la commission décide match perdu par pénalité pour erreur administrative (-1 point/ 0 but) pour en attribuer le gain à MAISONS ALFORT FC 1 (3 points/0 but). Article 40.1

FUTSAL D2

28385694 - B2M FUTSAL 3/VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 reporté au 08/12/2024

Courriel du 13/11/2024 du club de B2M FUTSAL et de la Municipalité de Bry/Marne en date du 12/11/2024, nous informant de l'indisponibilité du gymnase Félix Faure.

Le club demande de reprogrammer la rencontre sur le créneau habituel du samedi à 17h30 au CDBM

La rencontre n'ayant pas pu se dérouler,

Correctif reprise du dossier suite erreur de date : la Commission reporte la rencontre au 04/01/2025 à 17h30 au gymnase CDBM. Prévenir équipe adverse

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal a été effectué lors de la réunion de la Commission du 04/11/2024 par M. Georges GRESSIEN Président de la Commission Football d'Animation :

A ce jour il y a 30 équipes engagées soit un tirage intégral pour 15 rencontres.

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°2 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1 : B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2	le 18/01/2025
Match N°2 : CHAMPIGNY CF 2 - B2M FUTSAL 1	le 18/01/2025
Match N°3 : CRETEIL FUTSAL US 2 – L'HAY LES ROSES AS 1	le 18/01/2025
Match N°4 : BOISSY UJ 1 – C'NOUES 1	le 18/01/2025
Match N°5 : KB FUTSAL 2 – VSG FUTSAL 1	le 19/01/2025
Match N°6 : ST MAURICE AJ 1 – CRETEIL FUTSAL US 1	le 18/01/2025
Match N°7 : VILLENEUVE ABLON US 1 - VITRY ASC 3	le 18/01/2025
Match N°8 : RUNGIS US 1 – VISION NOVA 1	le 17/01/2025
Match N°9 : B2M FUTSAL 2 - CHAMPIGNY CF 1 correctif	le 18/01/2025
Match N°10 : BOISSY FC 1 – CHEVILLY LARUE ELAN 1	le 18/01/2025
Match N°11 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 – MAISON ALFORT FC	le 17/01/2025
Match N°12 : VITRY ASC 1 - RUNGIS US 2	le 18/01/2025
Match N°13 : CITOYEN DU MONDE 1 – VSG FUTSAL 2	le 17/01/2025
Match N°14 : VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 2	le 18/01/2025
Match N°15 : VITRY CA 1 – C'NOUES 2	le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

MATCHS REMIS

28352043 – C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 24/11/2024 **reporté au 23/11/2024**

28385694 - B2M FUTSAL 3 – VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 **reporté au 08/12/2024**

28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 Futsal D2 **reporté au 20/12/2024**

28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 **reporté au 21/12/2024**

28385672 - B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 **reporté au 21/12/2024**

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Match perdu absence - Feuille de Match :

28352022 – MAISONS ALFORT FC / RUNGIS US Futsal D1 du 28/10/24

Conformément à l'Art. 44.2 des RSG D94, la Commission déclare match perdu par pénalité à l'équipe de VITRY ASC 2 (- 1 point, 0 but) et maintien du résultat acquis sur le terrain pour l'équipe de RUNGIS US 1 (3 points, 3 buts)

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 28 novembre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de match manquante :

U14 – Phase de Brassage :

29674564 : Caudacienne Es / Champigny F.C. 94 du 16/11/24

29676309 : Bonneuil CSM / St Mandé FC21 du 16 :11 :2024

2^{ème} Appel de Feuille de match manquante :

Seniors D4 : 29577594 : As Zenaga 2 / Champigny Portugais 1 du 10/11/2024

CDM D1 : 29576976 : Creteil FC Maccabi / Blancos de Creteil du 10/11/2024

U14 – Phase de Brassage : 29674071 : F.C. D'Alfortville / Charenton Cap du 09/11/2024

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 17/11/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D3.B Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
FUTSAL D1 B2m Futsal 2 Vsg Futsal 2 Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	12/10/2024 14/10/2024 27/10/2024 27/10/2024		
FUTSAL D2 B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1 Vitry Asc 2	04/10/2024 05/10/2024 11/10/2024		
SENIORS D4 St Mandé Fc 2 Caudacienne Es 2 Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3 As Zenaga 2	06/10/2024 06/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 20/10/2024	10/11/2024	
U18 D2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1 Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2 Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3 Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1 Ormesson U.S. 21 F.C. D'Alfortville 21	06/10/2024 06/10/2024 17/11/2024 17/11/2024		
U16 D4 St Maur Vga 23 Choisy Le Roi As 24	06/10/2024 20/10/2024	03/11/2024	
U15 D1 Vitry Ca 1	16/11/2024		
U15F Bonneuil S/Marne Csm 1 St Mandé Fc 1 Maisons Alfort Fc 2 Us Ivry Football 1 Kremlin Bicêtre Csa 1	12/10/2024 12/10/2024 12/10/2024 09/11/2024 16/11/2024		
COUPE AMITIE U14 Avenir Sportif Orly 22	02/10/2024		
U14 BRASSAGE Boissy F.C. 2 Caudacienne Es 1 Villeneuve Afc 2 F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mandé Fc 21	05/10/2024 05/10/2024 05/10/2024 09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024		
U13F Vitry E.S. 1 Limeil Brevannes A.J 1 Sucy F.C. 1 Kremlin Bicêtre Csa 1 Tffc 2 Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 1	13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 10/11/2024 10/11/2024	17/11/2024 10/11/2024 17/11/2024	17/11/2024
U11F Vitry E.S. 1 Limeil Brevannes A.J 1 Tffc 2 St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 2	13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 10/11/2024 10/11/2024	17/11/2024 10/11/2024	

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP) :

Assistance 24H/24 :

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature